

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 46

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

Dans l'alinéa 24 de cet article, substituer aux mots :

« à laquelle appartient »,

les mots :

« dont relève ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.